



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 8 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt trois, le 8 avril à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	01/04/2023
En exercice	14	Date de la séance	08/04/2023
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal		X	BEC Dominique
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	GISTAIN Marie-Angèle
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric		X	CASTREC Yves
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	CASTREC Yves
----------------------	--------------

**N° 2023/15-0804 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU FONDS
DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES**

Monsieur le Maire précise que le Département de la Gironde aide les communes sur des projets d'investissement dans le cadre du FDAEC. Chaque canton dispose d'une enveloppe financière annuelle qu'il répartit entre chaque commune selon une clé de répartition approuvée par les maires du canton.

La contribution du Département de la Gironde dans le cadre de ce fonds d'aide, et selon les critères fixés pour les communes du canton, est attribuée pour la commune de Verac, pour un montant d'environ 10 000 €.

Les crédits pour le programme de travaux mentionnés ci-dessous sont inscrits au budget 2023.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS **N° 2023/14-0804**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 033-213305428-20230408-2023150804-DE



DÉCISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement de la dotation FDAEC 2023 pour un montant d'environ 10 000 euros ;
- **AUTORISE** l'engagement des acquisitions telles qu'indiquées ci-dessous :

DÉSIGNATION	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €	FINANCEURS	MONTANT TTC en €
Véhicule électrique	30 737,25 €	37 031,46 €	Conseil Départemental de la Gironde	9 980,00 €
			Commune	27 051,46 €
TOTAL	30 737,25 €	37 031,46 €	TOTAL	37 031,46 €

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 14**

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 8 avril 2023

A Verac, le 11 avril 2023

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,

